# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**وزارة التعليم العالي و البحث العلمي**

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**

**COMMUNIQUE**

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique félicite les candidats déclarés admissibles aux concours d'accès aux grades de professeur et de maitre de conférences classe A hospitalo-universitaires figurant sur les listes nominatives ci-après et les informe que les séances publiques de choix des postes se dérouleront au nouveau siège de la faculté de médecine d'Alger, sis à CHATEAUNEUF, selon le planning suivant :

**Séance de choix public des postes de professeurs : Samedi 17 septembre 2016**

**9 heures à 13heures:** anatomie pathologique, anatomie normale, anesthésie réanimation, réanimation médicale, biochimie, biophysique médicale, botanique médicale, chirurgie générale, chirurgie cardiaque, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie thoracique, chirurgie neurologique, chirurgie orthopédique, chirurgie pédiatrique, chirurgie urologique, chimie analytique, dermatologie, endocrinologie diabétologie, épidémiologie, gastro-entérologie, gynéco-obstétrique, hématologie, hémobiologie, hydro-bromatologie, immunologie, maladies infectieuses,

**14 heures à 18 heures:** médecine interne, médecine légale, médecine du travail, microbiologie, néphrologie, neurologie, oncologie médicale, ophtalmologie, O.R.L., O.D.F., odontologie conservatrice, parasitologie, pédiatrie, pneumo-phtisiologie, physiologie clinique et exploration fonctionnelle cardio-respiratoire et de l'exercice, parodontologie, pathologie bucco-dentaire, prothèse dentaire, pharmacologie clinique, radiologie, radiothérapie, médecine physique et réadaptation, rhumatologie.

**Séance de choix public des postes de maitres de conférences classe A: Dimanche 18 septembre 2016 et lundi 19 septembre 2016**

**Dimanche 18 septembre 2016**

**9 heures à 13heures:** anatomie pathologique, anatomie normale, anesthésie réanimation, réanimation médicale, biochimie, botanique médicale, cardiologie, chirurgie générale, chirurgie cardiaque, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie thoracique, chirurgie vasculaire.

**14heures à 18 heures:** chirurgie neurologique, chirurgie orthopédique, chirurgie pédiatrique, chirurgie plastique, chirurgie urologique, chimie analytique, chimie minérale, chimie thérapeutique, dermatologie, endocrinologie diabétologie, épidémiologie, gastro-entérologie, gynéco-obstétrique, hématologie,

**Lundi 19 septembre 2016:**

**9 heures à 13 heures:** histologie-embryologie, immunologie, maladies infectieuses, médecine interne, médecine légale, médecine du travail, médecine nucléaire, microbiologie, néphrologie, neurologie, oncologie médicale, ophtalmologie, O.R.L., O.D.F.,odontologie conservatrice, pédiatrie.

**14 heures à 18 heures:**, pneumo-phtisiologie, physiologie clinique et exploration du système nerveux, physiologie clinique et exploration métabolique et nutrition, physiologie clinique et exploration fonctionnelle cardio-respiratoire et de l'exercice, parodontologie, pathologie bucco-dentaire, prothèse dentaire, pharmacognosie, pharmacologie, pharmacie galénique, radiologie, radiothérapie, médecine physique et réadaptation, rhumatologie, toxicologie.

Il est porté à la connaissance des candidats déclarés admissibles classés ex-aequos par les jurys d'évaluation qu'ils ont été départagés, comme à l'accoutumée, pour le choix des postes d'affectation de la manière suivante :

- Pour l'accès au grade de professeur : notes obtenues, par ordre de priorité, aux items « activités pédagogiques » « activités de recherche »,
- Pour l'accès au grade de maitre de conférences classe A : notes obtenues, par ordre de priorité, aux items « épreuve pédagogique », « épreuve pratique » et « enseignement rédaction ».
- En cas d'égalité parfaite entre les candidats, il sera procédé, en cas de besoin, à un tirage au sort lors de la séance publique de choix des postes.

La présence personnelle des candidats est souhaitée.

Cependant, en cas de force majeure les mettant dans l'impossibilité d'être présents à la séance, ils peuvent se faire représenter par une tierce personne qui devra, impérativement, être munie d'une procuration établie en son nom auprès de l'assemblée populaire communale.

Les candidats lauréats au titre de la santé militaire ne sont pas concernés par les séances publiques de choix des postes d'affectation.